

## 4.2.2 Les impacts du projet sur l'aire rapprochée

Comme l'a montré l'analyse de l'état initial, les sensibilités de l'aire d'étude rapprochée sont limitées aux perceptions depuis les habitations bordant l'est du projet et depuis la D98.

En effet, comme illustré sur les photomontages en page suivante, les vues depuis le nord du projet (Vue 5) sont stoppées par les différentes haies boisées. Aucune visibilité n'est ainsi recensée sur les panneaux depuis les habitations nord de l'aire d'étude rapprochée.

**Les impacts sont nuls.**

A l'ouest, le projet est séparé des premières habitations par une distance d'environ 500 m. Cet éloignement important permet de fortement réduire la présence des panneaux photovoltaïques dans le paysage. Les nombreuses cultures arboricoles, situées entre le projet et les habitations, constituent, de plus, un masque visuel complet. Aucune visibilité n'est ainsi recensée depuis l'ouest du site d'implantation.

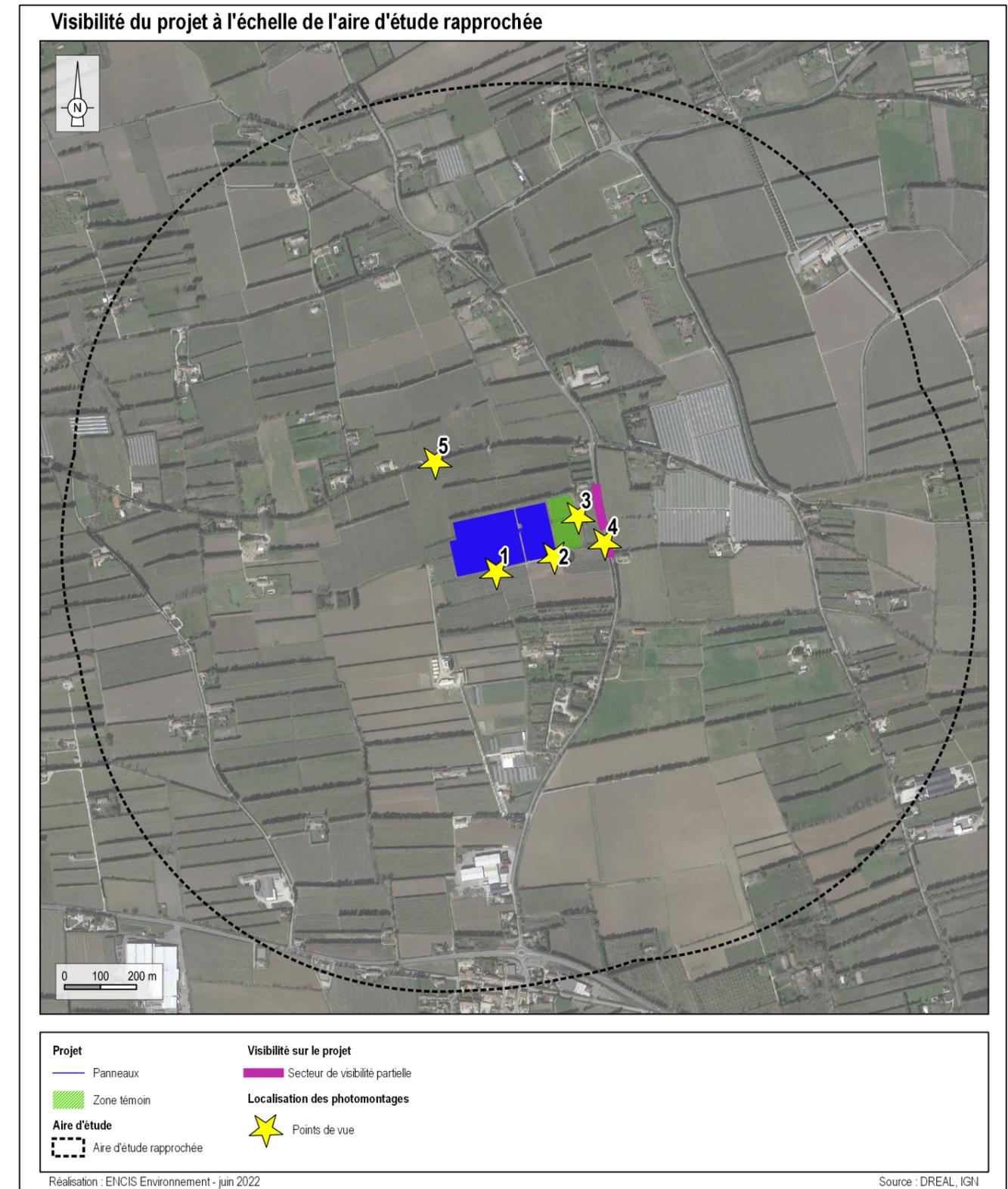
**Les impacts sont nuls.**

Depuis le sud du projet, la première habitation se localise à environ 230 m des panneaux. Malgré cette proximité au site d'implantation, une grande haie arborée et des cultures arboricoles stoppent l'ensemble des visibilités.

**Les impacts sont nuls.**

Pour finir, des visibilités sont recensées à l'est du projet. En effet, deux habitations présentent des vues directes sur les panneaux. La première est l'habitation qui borde le site, à l'angle sud-est (Vue 2). Actuellement en location, cette habitation appartient au propriétaire du terrain où s'implante le projet. L'habitation se localise à seulement quelques mètres des structures agrivoltaïques. Des vues complètes sur ces dernières sont ainsi attendues. La seconde habitation se situe à l'angle nord-est du site d'implantation. Elle est bordée par plusieurs arbres et arbustes ce qui limite les visibilités directes sur les panneaux (Vue 3). De plus, la zone témoin (qui ne comporte pas de structures agrivoltaïques) constitue un masque visuel supplémentaire. Des vues partielles sur le projet sont cependant attendues. Enfin, depuis la D98, des vues sur le haut du projet sont possibles (Vue 4). Elles restent cependant très partielles en raison de l'importante structure végétale présente. Des mesures de réduction et d'évitement, consacrées à ces perceptions, sont présentées par la suite.

**Les impacts visuels sont faibles pour l'habitation à l'est et ils sont modérés pour l'habitation au sud-est.**



Carte 17 : Secteur de visibilités du projet



*Photographie 40 : Vue initiale sur le projet depuis le sud (repère 1 carte précédente).*



*Photographie 41 : Vue photomontée sur le projet depuis le sud (repère 1 carte précédente).*



*Photographie 42 : Vue initiale sur le projet depuis l'habitation située au sud-est (repère 2 carte précédente).*



*Photographie 43 : Vue photomontée sur le projet depuis l'habitation située au sud-est (repère 2 carte précédente).*



*Photographie 44 : Vue initiale sur la zone témoin depuis l'est du projet (repère 3 carte précédente).*



*Photographie 45 : Vue schématique sur la zone témoin depuis l'est du projet (repère 3 carte précédente).*



*Photographie 46 : Vue photomontée sur la zone témoin depuis l'est du projet (repère 3 carte précédente).*